

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 28 MARS 2011

Lundi 28 mars de l'an 2011, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche s'est réuni sous la présidence de Jacques Genest, salle des fêtes du Pouzin.

Délégués convoqués : 94  
Délégués présents : 55  
Délégués excusés : 4

Le président Genest ouvre la séance par un mot d'accueil et remercie les délégués de leur présence. Il adresse également ses remerciements à la commune du Pouzin et à son maire Alain Martin pour la mise à disposition de la salle des fêtes de la commune. Il explique que la réunion n'a pu être organisée à Privas, siège du Syndicat, en l'absence de salles disponibles, toutes les salles municipales étant encore occupées par les bureaux de vote mis en place à l'occasion des élections cantonales de la veille. Il en profite pour adresser ses félicitations aux membres du Comité syndical qui viennent d'être élus ou réélus conseillers généraux : Robert Roux, sur le canton d'Antraigues, Patrick Coudène, sur le canton de Montpezat/Bauzon, Jean-Paul Vallon à Lamastre, ainsi qu'Hervé Saulignac, ancien vice-président du Syndicat, réélu sur le canton de Privas.

Avant de débiter l'ordre du jour, J. GENEST informe les délégués que le poste de directeur général des services sera pourvu début juillet. Le choix du Bureau s'est porté sur la candidature de M. David VALETTE, actuellement ingénieur chez RTE et qui est originaire de Prades.

### 1/Actualités nationales et départementales

#### Actualités nationales

Le président rappelle que plusieurs dossiers, déjà évoqués lors du précédent comité, mobilisent encore le Syndicat :

La taxe locale sur l'électricité. En 2011, aucune modification tarifaire n'est possible. En revanche, les frais de gestion ont été augmentés et portés à 2%. Au 1er janvier 2012, les modifications ne seront prises en compte que si elles ont fait l'objet d'une délibération de la part des collectivités compétentes.

Les frais seront réduits à 1% pour l'Ardèche car la taxe est perçue par le SDE 07. Désormais, le critère ne sera plus le caractère urbain ou rural de la commune mais le seuil de 2 000 habitants.

Par ailleurs, la commune de Cruas sera désormais assujettie à la taxe .

S'agissant de nos différends avec ErDF :

R2 , la redevance d'investissement. ErDF considère que les syndicats d'énergie ont fait trop de travaux avec 62 M€ en 2010, contre 45 en 2009 . ErDF ne veut en prendre en compte que 43 Millions. En outre, ErDF voudrait supprimer la bonification dont bénéficient les syndicats qui ont la compétence sur tout leur département.

Il y a aussi des inquiétudes sur la prise en charge des travaux d'éclairage public. Ce dossier n'a pas évolué depuis le dernier Comité syndical.

Article 8. Les travaux de sécurité (enfouissement urbain) : La tentative de conciliation ayant échoué, une démarche commune à l'ensemble de syndicats d'énergie va être engagée. Un texte sera soumis au vote ce jour.

Facé. Le problème est résolu. Le Syndicat touchera une enveloppe un peu à la hausse. Mais il nous faudra être vigilants pour les années à venir.

Par ailleurs, de nombreuses communes urbaines se sont aperçues qu'elles avaient intérêt à demander des extensions au Syndicat plutôt qu'à ErDF, et donc à régler 25% du montant des travaux sur 10 ans, plutôt que 60 % en une seule fois.

Le président tient à rappeler qu'il y a des règles en matière d'intervention :

- Extensions. C'est le SDE 07 en rural et ErDF en urbain ;
- Lotissements privés. C'est ErDF en rural et urbain ;
- Lotissement ou équipement communal. C'est de la compétence du SDE 07.

La conférence départementale sur les investissements électriques va être mise en place par le Préfet. Le SDE 07 doit y jouer un rôle important.

La réforme des taxes d'urbanisme entrainera la disparition de la PVR. Cela est très important à mettre en place (ce sujet sera au programme de l'AG des Maires Ruraux).

### **Actualités départementales**

La numérisation du cadastre. Le 25 mars dernier, une première réunion d'information réunissant les communes de l'ancienne communauté de communes du Pays de Crussol, ainsi que la commune de Beauchastel, ont été réunies à Alboussière pour une explication du projet de numérisation du cadastre. D'autres réunions suivront, au niveau d'une CDC de l'arrondissement de Largentière, puis de celui de Privas, afin de respecter un principe d'équité dans le traitement des demandes de numérisation.

Remplacement des lampes obsolètes. Les négociations avec le Conseil général n'ont pas abouti ; le président regrette que le Département ne veuille pas participer au financement, malgré les 3 millions d'euros qu'il encaisse au titre de la taxe sur l'électricité. Seule solution proposée : les communes pourront solliciter le dispositif Cap Territoires.

Service MDE. Le président rappelle que les communes devaient entériner la modification des statuts avant le 15 mars. Thierry ABRIAL fera un point en fin de séance.

Extension des locaux. Le président explique aux délégués que le Bureau réfléchit à la construction d'un bâtiment annexe sur le site du Syndicat, qui abriterait à la fois un local d'archives et une salle de réunion de grande capacité. Cela éviterait de louer un local pour les archives qui coûte actuellement 400 €/mois au Syndicat. Cette solution permettrait aussi d'organiser les comités sur place. Les délégués auraient ainsi la possibilité de rencontrer les techniciens au Syndicat et de mieux connaître notre structure.

Une consultation d'architectes a été lancée sur la base d'une salle d'une capacité de 120 personnes, dotée d'un parking conséquent et répondant aux critères du développement durable.

Travaux. Un constat : 65% des demandes se situent dans l'arrondissement de Largentière et c'est dans le centre Ardèche qu'il y en a le moins.

On nous reproche actuellement une lenteur d'exécution des travaux : c'est un fait et nous allons y remédier.

S'agissant des travaux en coordination, c'est une prestation qui rencontre un énorme succès mais nous avons néanmoins un problème au niveau des demandes de subventions Eclairage Public et France Telecom que les communes oublient souvent de déposer, alors même qu'a été signée la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

Nous allons donc mettre en place un nouveau système grâce auquel, lorsqu'il y a accord de la commune pour transférer la maîtrise d'ouvrage, il y aura déclenchement automatique de la demande subvention sur la base du montant du devis des travaux Eclairage Public et France Telecom.

Grotte Chauvet. Nous avons reçu de la part du SIGARN, dans le cadre de la démarche de classement UNESCO du projet, une demande d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans le périmètre de la grotte. Or, après estimation, il en coûterait 3 millions d'euros au Syndicat.

Le président du Conseil général ayant également interpellé le Syndicat à ce sujet, une rencontre avec les autres intervenants sur ce dossier va être organisée. Mais, a priori, le SDE 07 ne pourra supporter seul une telle dépense. Attendons de voir ce que les autres partenaires pourraient y consacrer.

Problèmes avec le service Voirie du Conseil général de l'Ardèche. Ce service nous bloque de nombreux dossiers d'enfouissement, y compris lorsque le goudronnage date de 6 ou 7 années. C'est aussi une des explications au retard pris sur certains chantiers. Jacques GENEST abordera cette question avec le président du Conseil général.

Dissolution des syndicats primaires. Dans le cadre de la réforme des collectivités locales qui se met en place, les syndicats primaires d'électricité sont particulièrement visés. Or, si ces structures disparaissent, de nombreux secteurs ne seront plus représentés au sein du Comité syndical du SDE 07. Le souhait du président est que cette suppression des syndicats primaires n'intervienne qu'en 2014.

Jacques GENEST passe ensuite la parole à Alain RISSON, vice-président en charge des finances.

## **2/ Présentation du compte administratif**

Alain RISSON, vice-président en charge des finances, présente le CA 2010 (cf. rapport), puis le 1<sup>er</sup> vice-président met le rapport au vote (le président étant sorti de la salle). Le CA 2010 est adopté à l'unanimité.

## **3/ Budget 2011**

Alain RISSON présente le budget 2011 (cf. rapport), semblable au budget 2010 et qui se veut offensif afin de donner aux communes les moyens de mener à bien leurs opérations d'électrification et d'éclairage public.

Le président répond ensuite à plusieurs questions de la salle portant sur divers sujets (la redevance Butagaz, la baisse de la redevance de concession ErDF liée à notre baisse d'activité l'an dernier, le prochain règlement des aides au remplacement des lampes qui pourrait ne pas être concerné par le plafond actuel de 30 000 € pour les subventions EP).

Sont ensuite mis aux voix :

- l'affectation des résultats ;
- le budget 2011 ;
- le compte de gestion.

Tout est adopté à l'unanimité.

## **4/ Subventions à des associations**

Le budget 2011 prévoit des subventions, dont il faut désigner les bénéficiaires. Il s'agit de l'association Energies Sans Frontières pour 6 100 €, du Fonds Solidarité Logement pour 6 100 € et de l'Association du personnel du SDE 07 pour 43 500 €.

## **5/ Etat des marchés passés en 2010**

cf. rapport. Adopté à l'unanimité.

## **6 / Article 8-modification du cahier des charges**

Le président rappelle que l'article 8, ce sont des travaux de sécurité (enfouissement urbain) pour lesquels on avait touché d'ErDF 565 000 € en 2010.

Or, ErDF a annoncé une baisse unilatérale de - 15 % en 2011 et - 15 % en 2012. Tous les départements sont concernés par cette mesure. La Fédération nous a suggéré de modifier unilatéralement le cahier des charges qui nous lie à ErDF afin de l'obliger à augmenter sa participation.(cf rapport).C'est un combat qui sera long mais qui, mené au niveau de chaque département, devrait porter ses fruits. Adopté à l'unanimité.

## **7/ Renouvellement des marchés d'entretien de l'éclairage public**

Ce marché doit être relancé cette année. Compte-tenu de ce qui a été mené ces 3 dernières années : inventaire de points lumineux, maintenance préventive, remplacement des lampes ballons fluo par des lampes sodium haute pression... le montant de ce marché devrait être en baisse. Le président est autorisé à lancer ce marché.

## 8/ Motion en vue de l'abandon des projets d'exploration pour l'exploitation du gaz de schiste en Ardèche

Thierry ABRIAL rappelle qu'un certain nombre de communes ont déjà délibéré en ce sens. Il explique que 2 permis d'exploration ont été délivrés dans notre secteur : à Villeneuve-de-Berg et à Montélimar, ce dernier couvrant une zone allant de La Voulte à Montpellier. Pour ce permis, l'entreprise TOTAL estime à 50 ans les réserves. C'est donc un enjeu important.

T. ABRIAL présente à l'assemblée la technique d'exploration et ses conséquences, en tous points désastreuses pour l'environnement.

J. GENEST justifie la présentation de cette motion du fait que le SDE 07, d'une part regroupe la totalité des communes ardéchoises, et qu'il a, d'autre part, compétence en matière d'énergie. Après un certain nombre d'interrogations sur le périmètre concerné, sur les alternatives et plus largement sur les énergies renouvelables, la motion est adoptée à l'unanimité.

### Thierry ABRIAL fait ensuite un rappel sur la **création d'une compétence facultative « MDE-ENR »**.

Lors de sa réunion du 25 octobre 2010, le Comité Syndical a décidé de modifier les statuts du Syndicat, en vue de la création d'une compétence « facultative » dans les domaines de la maîtrise de la demande en énergie et des énergies renouvelables (MDE-ENR).

Dans le cadre de cette compétence, le SDE 07 pourra apporter, aux collectivités qui décideront d'adhérer à cette nouvelle compétence, ses services en termes :

- d'appui technique à la gestion de leurs installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur leur patrimoine,
- d'assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- d'assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique,
- pour la gestion des certificats d'économie d'énergie

S'agissant du financement de cette compétence facultative pour les collectivités qui décideront d'y souscrire, une contribution de 0,40 euros par habitant a été retenue pour 2011, celle-ci pouvant être actualisée chaque année par le comité syndical du SDE 07 au moment du vote de son budget primitif.

Les communes devaient délibérer et le cas échéant, adhérer, avant le 15 mars 2011. A ce jour, seules 131 communes ont délibéré et, curieusement, seules 50 d'entre elles ont adhéré à la nouvelle compétence. Elles représentent environ 30 000 habitants, ce qui ne couvre même pas la rémunération d'un technicien, or l'objectif était que le service s'autofinance.

Les communes devront être logiques : on ne peut pas ne pas adhérer à la compétence, puis demander l'aide technique du Syndicat.

## 9/ Régime indemnitaire des rédacteurs

Le président présente un rapport complétant la délibération prise le 27 mars 2007 portant sur l'octroi de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP). L'octroi de cette prime ne concernait pas les rédacteurs, or depuis, 2 agents ont été recrutés ou promus au grade de rédacteur. Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

Fait à Privas, le 28 mars 2011

Le président

J. GENEST

